

## PROTECTION DES SITES

### Les 25 sites classés du département de l'Isère

Aboutissement d'un mouvement de pensée qui s'est épanoui en France au XIX<sup>ème</sup> siècle, la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites est l'expression de la volonté de l'Etat d'assurer l'inventaire et la protection des richesses esthétiques de la France. Elle prévoit que peuvent être protégés « *les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* ».

Cette loi de 1930 a succédé à la loi du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Lieux de beauté et lieux de mémoire, les sites sont des espaces particulièrement remarquables qui bénéficient d'une protection forte.

Comme la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, la loi du 2 mai 1930 institue deux niveaux de protection : l'inscription et le classement.

#### ► L'inscription : une reconnaissance de l'intérêt d'un site qui justifie une vigilance particulière.

La plupart des sites ont été inscrits entre 1930 et 1950. L'inscription constituait à la fois un inventaire et une mesure de surveillance en vue d'un classement ultérieur de ces sites. En fait, seule une partie des sites inscrits a été effectivement classée. Pour d'autres, le maintien de l'inscription constitue une protection légère et suffisante.

L'avis de l'architecte des bâtiments de France, avis simple lorsqu'il s'agit de projets de construction ou d'aménagement, avis conforme lorsqu'il s'agit de projets de démolition, permet à l'Etat de surveiller l'évolution des sites inscrits.

D'autres sites inscrits, dont de grands sites naturels, gardent vocation à être classés en raison de leur grand intérêt.

Par ailleurs, la loi de décentralisation du 7 janvier 1983 permet de créer, à l'initiative des communes, des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (**ZPPAUP**) qui peuvent se substituer aux sites inscrits.

#### ► Le classement : une protection rigoureuse destinée à préserver les sites les plus prestigieux.

Il concerne les sites d'une valeur patrimoniale d'intérêt national, dans lesquels les aménagements ne peuvent être acceptés que lorsqu'ils s'intègrent dans le site sans porter atteinte à ses qualités essentielles. A cette fin, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux est soumise à autorisation du ministre chargé des sites ou du préfet du département pour les travaux de moindre importance.

L'objectif est de léguer aux générations futures un site préservé dans les caractères et les qualités (paysagères, patrimoniales...) qui ont justifié son classement. Ceci n'exclut pas l'autorisation, par exemple, de travaux nécessaires à la mise en valeur du site, à l'accueil ou la sécurité du public, au maintien des activités humaines agricoles et forestières qui ont contribué à façonner le paysage.

Depuis un siècle avec la loi de 1906, la politique des sites est un pilier incontournable de la politique nationale en faveur des paysages. Elle contribue ainsi à la mise en œuvre de la **Convention européenne du paysage** signée à Florence le 20 octobre 2000 et ratifiée par la France le 13 octobre 2005.

Par cette convention, l'Europe reconnaît la richesse et l'intérêt de son patrimoine paysager et invite chaque pays signataire à mettre en œuvre des actions de protection, de gestion et d'aménagement en vue de garantir une qualité paysagère des lieux exceptionnels comme des lieux de vie.

Un site qui présente un intérêt mondial en tant que patrimoine naturel ou culturel peut faire l'objet d'une inscription sur la liste du **patrimoine mondial labellisé par l'Unesco**.

Les dispositions des lois de 1906 et 1930 sont aujourd'hui reprises et codifiées aux articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement.

Texte composé à partir de publications du Ministère en charge des sites.

Date classement	Dénomination	Code commune	Nom commune	Observations
04/04/1911	Cascades et grottes du Guiers Vif	38446	SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	Site naturel
04/04/1911	Grotte de la Balme	38026	BALME-LES-GROTTE	Site naturel
04/04/1911	Lac Blanc des Rousses	38191	HUEZ	Site naturel
04/04/1911	Rocher de la Pierre Percée	38304	PIERRE-CHATEL	Site naturel
15/04/1911	Cascade de l'Oursière	38422	SAINT-MARTIN-D'URIAGE	Site naturel
15/04/1911	Grotte de la Goule Noire	38333	RENCUREL	Site naturel
15/04/1911	Lacs Robert	38334	REVEL	Site naturel
		38422	SAINT-MARTIN-D'URIAGE	
		38567	CHAMROUSSE	
15/04/1911	Rocher du Fontanil	38170	FONTANIL-CORNILLON	Site naturel
14/02/1931	Prairie de la Rencontre et statue de Napoléon	38203	LAFFREY	La statue de Napoléon est érigée sur la prairie de la Rencontre. Total superficie protégée : 2 ha environ
09/06/1943	Propriété Léon Besson	38474	SASSENAGE	Site naturel
04/04/1946	Pas de l'Aiguille	38103	CHICHILIANNE	Site naturel Total superficie protégée : 2.194 ha environ
14/11/1949	Château d'Herbeys et son parc	38188	HERBEYS	Ensemble architectural Bâtiment pour partie classée monument historique et pour partie inscrit à l'inventaire supplémentaire
19/02/1957	Cirque et cascades du Boulon	38350	SAINTE-AGNES	Site naturel Total superficie protégée : 39 ha environ
03/09/1957	Château de Voreppe et son parc	38565	VOREPPE	Ensemble architectural Total superficie protégée : 6 ha environ
20/04/1966	Domaine de Moly-Sabata	38349	SABLONS	"Moly-Sabata" est une ancienne habitation de batelier du Rhône construite au XVIII <sup>e</sup> siècle dans laquelle le peintre Albert Gleizes installa en 1927 un centre artisanal ouvert à tous les artistes. Il s'agit d'une sorte de phalanstère.
22/08/1977	Vallon du Bruyant	38153	ENGINS	Site naturel Total superficie protégée : 41 ha environ
		38205	LANS-EN-VERCORS	
		38433	SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE	
19/09/1985	Couvent de la Grande Chartreuse et ses abords	38376	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS	L'édifice actuel date du XVII <sup>e</sup> siècle car l'hermitage de bois construit par St-Bruno datant du XI <sup>e</sup> siècle fut détruit par le feu. Les espaces environnant protégés représentent environ une superficie de 8000 hectares. Total superficie protégée : 1.312 ha environ
		38442	SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE	
		38446	SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	
07/03/1990	Lac et glacier des Quiries	38112	CLAVANS-EN-HAUT-OISANS	Site naturel Total superficie protégée : 532 ha environ
03/12/1990	Confluent de l'Ain et du Rhône	38011	ANTHON	+ 2 communes de l'Ain (Loyettes, St-Maurice-de-Gourdans) Site naturel Total superficie protégée : 670 ha environ
27/02/1991	Plan des Cavalles	38289	OZ	Site naturel Total superficie protégée : 1.157 ha environ
		38527	VAUJANY	
17/04/1991	Lacs des Petites Rousses	38191	HUEZ	Site naturel Site de 205 hectares composé d'une succession de lacs sur un replat à 2000m d'altitude et encadré de masses rocheuses en direction nord-sud. Total superficie protégée : 193 ha environ
		38289	OZ	
10/09/1991	Plateau d'Emparis	38040	BESSE-EN-OISANS	+ 1 commune des Hautes-Alpes (La Grave) Ce site occupe une position de balcon face au massif de la Meije. Les espaces des alpages sont ponctués de chalets, de lacs, de zones humides. Total superficie protégée : 2.900 ha environ
		38237	MIZOEN	
26/12/2000	Lac Achard et balcons de Chamrousse	38567	CHAMROUSSE	Site naturel Total superficie protégée : 425 ha environ
11/01/2005	Massif du Saint-Eynard	38045	BIVIERS	Site naturel Massif structurant dominant la plaine du Grésivaudan Total superficie protégée : 1.380 ha environ
		38126	CORENC	
		38229	MEYLAN	
		38397	SAINT-ISMIER	
		38471	SAPPEY-EN-CHARTREUSE	
03/04/2008	Massif de l'Etendard, le col du Glandon, les Aiguilles de l'Argentière et leurs abords	38527	VAUJANY	+ 3 communes de la Savoie (St-Colomban-des-Villards, St-Jean-d'Arves, St-Sorlin-d'Arves) Site naturel Total superficie protégée environ 3.500 ha (dont environ 500 ha dans l'Isère)